

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 455

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Cinieri, M. Saddier, M. Straumann, M. de la Verpillière,
M. Sermier et M. Lurton

ARTICLE 10

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.